

Recueil des actes administratifs



Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre

3^{ème} trimestre 2016

Le Président du SIECF

Michel DECOOL

Sommaire

1. Commande publique	3
1.2 Délégations de service public	3
1.4 Autres types de contrats	5
5. Institutions et vie politique	6
5.2 Fonctionnement des assemblées	6
5.7 Intercommunalité.....	7
7. Finances.....	9
7.1 Décisions budgétaires.....	9
7.2 Fiscalité.....	9
7.6 Contributions budgétaires.....	10
7.10 Divers.....	11
8. Domaines de compétences par thèmes.....	13
8.4 Aménagement du territoire	13
9. Autres domaines de compétences	16

1. Commande publique

1.2 Délégations de service public

1.2.3 Autres actes tels que rapport annuel du délégataire

Délibération n°40/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016

Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

Comptes Rendus Annuels 2015 des Concessions de distribution publique de gaz (avec GRDF)

Exposé et proposition

Par un contrat de concession, en date du 31 décembre 2003, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GrDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque ont transféré leur compétence avec effet au 1er janvier 2014, elles sont donc intégrées au contrat historique par avenant.

Par un contrat de concession en date du 6 juillet 2009, signé pour une durée de 30 ans, le SIECF a confié à GRDF la distribution publique de gaz naturel pour les communes suivantes : Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazeele.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, GrDF a adressé au SIECF deux comptes rendus d'activité pour l'année 2014.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2016, durant laquelle les CRAC 2015 ont été présentés,

Après avoir entendu la présentation de GrDF, les délégués sont invités à prendre acte des CRAC 2015.

Délibération n°41/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016

Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

Compte Rendu Annuel 2015 de la Concession de distribution publique d'électricité

(avec EDF et ENEDIS)

Exposé et proposition

Le 30 mars 2012, le Comité syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans avec ERDF (devenu ENEDIS) et EDF.

EDF et notamment sa branche commerce assure l'activité de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente y compris le tarif de première nécessité.

Enedis assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité concédé.

Conformément à l'article L1411-3 du code général de collectivités territoriales, Enedis et EDF ont adressé au SIECF un compte rendu d'activité pour l'année 2015.

En ce qui concerne la partie distribution, le cahier des charges prévoit des objectifs en matière de résorption des fils nus faible section (50 km en 10 ans) et des postes de distribution équipés de tableaux HTA à coupure dans l'air (5 tableaux renouvelés par an).

A ce jour Enedis a fourni un état de la résorption des fils nus faible section (tableau dans rapport de contrôle).

Le cahier des charges prévoit également une amélioration du critère B (temps de coupure moyen annuel) qui est actuellement médiocre.

Vu la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 septembre 2016, durant laquelle le CRAC 2015 a été présenté,

Après avoir entendu la présentation d'Enedis et celle d'EDF, les délégués sont invités à :

- prendre acte du CRAC 2015
- noter que le critère B reste insuffisant, malgré une légère amélioration en 2015, Enedis est invité à prendre des mesures et à programmer des travaux à la fois sur les réseaux HTA et BT
- préciser qu'Enedis se doit de fournir les éléments concernant les postes à coupure dans l'air, au plus vite pour les années 2012 à 2015 et de les incorporer dans le CRAC 2016, pour l'année 2016.

Délibération n°42/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 - Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

Rapport de contrôle pour l'année 2014/2015

Exposé et proposition

Le SIECF est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente pour le compte de ses communes adhérentes et des usagers.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la première mission du SIECF est de veiller au bon accomplissement de ces missions de service public. Le rapport de contrôle ci-après en est la synthèse.

Réalisé sur la base des éléments transmis par les concessionnaires EDF et ERDF, il dresse un état détaillé de la qualité du service public de l'électricité sur la concession : il met en évidence les évolutions positives et ce qui doit être amélioré.

Outil d'analyse et de prospective, ce rapport est donc un élément essentiel de la mission de service public qui incombe au SIECF.

Le Comité est invité à adopter le rapport de contrôle 2014/2015 relatif à la concession d'électricité.

Adoption :

Les délégués des Communes de Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Saily-sur-la-Lys ne prennent pas part à cette question.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° B2016/11 du bureau syndical du 1^{er} septembre 2016
Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité -
renouvellement de la convention sociétale SIECF / ENEDIS (ERDF)**

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 7 décembre 2012, le Comité syndical du SIECF a autorisé le Président à signer une convention avec ERDF. Cette convention a été signée le 16 septembre 2013 pour une durée de deux ans.

Par délibération en date du 20 octobre 2015, le Comité syndical du SIECF a :

- donner un accord de principe pour le renouvellement de la convention sociétale avec ENEDIS (ERDF)
- donner, au Bureau du SIECF, délégation pour négocier le renouvellement de la dite convention sociétale.

Après négociation avec les services d'ENEDIS (ERDF), un projet de convention a été établi.

Le Président propose donc aux membres du Bureau de valider la convention sociétale telle que présentée en annexe.

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau autorise le Président à signer la convention sociétale avec ENEDIS.

[1.4 Autres types de contrats](#)

**Délibération n°28/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : ADMINISTRATION GENERALE
Adhésion à l'AGUR (Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque)**

Exposé et proposition

L'AGUR vient de solliciter le SIECF en vue d'une adhésion.

Au vu de l'intérêt et de l'importance de la collaboration sur les problématiques énergétiques, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Institutions et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

5.2.3 Autres

**Délibération n°25/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification de la composition du bureau suite à la démission de M TACCOEN**

Exposé et proposition

Par délibération en date du 5 mai 2014, le Comité du SIECF a décidé de fixer la composition du Bureau suivante : 15 vice-présidents et 13 membres,

Vu la récente démission pour raisons de santé, de Monsieur Alain TACCOEN, réceptionnée au SIECF en date du 27 juin 2016 et transmise à Monsieur le Sous-Préfet,

Considérant que Monsieur le Sous-Préfet a accepté la démission par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2016, notifié à Monsieur TACCOEN le 6 septembre 2016,

Considérant que les missions de Monsieur Alain TACCOEN sont assurées par MM Christian DELASSUS et Edgard DUVAL,

Le Président du SIECF propose la suppression d'un poste de Vice-Président,

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°26/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : ADMINISTRATION GENERALE
Election d'un membre du bureau suite à la démission de M Edouard CAPOEN**

Exposé et proposition

Monsieur Edouard CAPOEN, délégué de la Commune de MORBECQUE a démissionné de son poste de délégué et membre du bureau du SIECF. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE, nouveau délégué de la Commune de MORBECQUE, est candidat.

Adoption

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 121

Nombre de suffrages exprimés : 121

Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE a obtenu 121 voix.

Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE est élu membre du bureau du SIECF.

5.7 Intercommunalité

5.7.11 Autres

**Délibération n°29/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : ADMINISTRATION GENERALE
Convention CREATIC pour la dématérialisation avec le CDG 59**

Exposé et proposition

Monsieur le Président expose que de nouvelles contraintes juridiques obligent les collectivités à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées tout en accroissant la sécurité de leur système d'information, le Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Nord propose donc une mise à disposition d'un agent.

A cette fin, un projet de convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information a été établi avec une estimation financière.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°30/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 - ADMINISTRATION GENERALE
Avis sur l'affiliation du syndicat mixte du SAGE de l'Escaut au CDG 59**

Exposé et proposition

Le Président propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable pour l'affiliation du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au CDG 59.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°27/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : ADMINISTRATION GENERALE
Lancement d'une étude de planification/programmation énergétique (EPE) en partenariat avec l'ADEME

Exposé et proposition

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le dispositif EPE (Etude de Planification/Programmation Energétique) lancé par l'ADEME. *La note de cadrage détaillée réalisée par l'ADEME est téléchargeable sur le site du SIECF.*

La décentralisation est une tendance de fond depuis plusieurs années, elle est confortée dans le domaine de l'énergie par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La libéralisation énergétique implique que les collectivités territoriales se positionnent sur leur approvisionnement énergétique. Le développement des énergies renouvelables sera d'autant plus efficace et accepté que les citoyens seront partie prenante des projets.

L'EPE s'inscrit dans ces dynamiques multiples de territorialisation des enjeux énergétiques. Elle vise à permettre aux territoires infrarégionaux en parallèle de la dynamique Plan Climat, de se saisir pleinement des questions énergétiques afin de maîtriser leurs consommations et développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales et prendre ainsi les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.

En outre, l'EPE sera un relai d'importance en apportant un certains nombres d'éléments techniques pour la rédaction des volets énergie des SCOT, PLUI et PLU et PCAET du territoire.

En résumé, l'EPE doit permettre au territoire de disposer :

- d'une photographie actuelle de sa consommation énergétique, de sa production et de ses modes de distribution (réseaux) ;
- d'une vision prospective de ces mêmes éléments ;
- et d'une stratégie de mise en œuvre de ce scénario pour tendre vers un territoire à Energie Positive (couvrant la majorité de ses besoins à partir d'énergies renouvelables et fatales locales).

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'autoriser le lancement d'une EPE sur le territoire du SIECF

Les résultats et scénarii proposés dans l'étude pourront se décliner à la maille communale, intercommunale (CCFI, CCHF, CCFL) ainsi qu'à la maille Flandre,

- De valider la composition d'un comité de pilotage

Composition proposée :

Élus du SIECF

Elus des 3 intercommunalités (CCHF/ CCFI/ CCFL)

Représentants des Pays

Techniciens SIECF et des 3 intercommunalités

Partenaires à associer :

Energéticiens (Enedis ex ERDF, GRDF, EDF, ENGIE, Dalkia, Inéo, Véolia, Primagaz, Nord Combustible,...)

SM SIROM, SMICTOM et SMFM

SIVOM Aa et Colme, USAN

Noréade et régies des Eaux

Méthaniseurs et énergies renouvelables

Services développement durable / Agenda 21/ Economies d'énergie des collectivités du territoire

- D'inscrire les crédits budgétaires au compte 202 car l'EPE a vocation à contribuer aux SCOT, PLUI et PLU ainsi qu'aux PCAET du territoire
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ADEME pour obtenir son soutien financier dans le cadre de la réalisation de la présente EPE
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les données utiles à la réalisation de l'EPE auprès notamment des énergéticiens et de l'observatoire climat
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Finances

7.1 Décisions budgétaires

Délibération N°24/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 – FINANCES PUBLIQUES : Décision Modificative N°1

Exposé et proposition

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter la décision modificative n°1 telle qu'annexée.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

7.2 Fiscalité

7.2.2 Votes des taxes et redevances : institutions, modification, suppression et exonération des taxes et redevances

Délibération n°31/2016 - FINANCES PUBLIQUES

TCFE- Taxe Consommation Finale d'Electricité – Coefficient et perception taxe 2017

Exposé et proposition

Monsieur le Président propose que le coefficient 2017 reste identique à celui de 2016. En outre, il propose que les modalités de perception et de reversement restent inchangées.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°32/2016 - FINANCES PUBLIQUES

Avenant TCFE- Taxe Consommation Finale d'Electricité entre la commune de REXPOEDE et le SIECF sur la taxe 2016

Exposé et proposition

Le SIECF et la Commune de Rexpoëde ont signé une convention le 21 mai 2015 concernant la perception et le reversement de la TCFE.

Or au 1^{er} janvier 2015 la Commune de Rexpoëde a changé de strate démographique, elle compte désormais plus de 2000 habitants.

Ce changement a amené les services de la DRFIP a modifié les modalités de versement de la TCFE, indiquées aux fournisseurs.

Aussi afin de régulariser la situation pour l'année 2016, il est proposé de signer un avenant entre REXPOEDE et le SIECF.

Le SIECF assurera le contrôle des taxes. Les autres modalités de convention restent inchangées.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.6 Contributions budgétaires

7.6.3 Autres contributions budgétaires et participations

Délibération N° 35/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 - FINANCES PUBLIQUES

**Modification modalités de perception de la cotisation 2016
pour les communes de Nieurlet et Pitgam**

Exposé et proposition

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir modifier la délibération du 7 avril 2016, concernant les modalités de perception de la cotisation 2016 pour les communes de :

- Nieurlet : fiscalisation pour numérique (pour un montant de 4477.50€) et budgétisation pour Electricité (pour un montant de 3084.50 €)
- Pitgam : budgétisation pour l'ensemble des compétences au lieu de fiscalisation (pour un montant total de 10 388 €)

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération n°36/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 : FINANCES PUBLIQUES

Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Exposé et proposition

Monsieur le Président expose que de nouvelles contraintes juridiques obligent les collectivités à utiliser de nouvelles procédures dématérialisées (dans la perspective de l'obligation de télédéclaration à compter du 1^{er} janvier 2017).

A cette fin, une convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité a été établie (service gratuit et sécurisé).

Il appartient donc à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.10 Divers

Délibération N°33/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 – FINANCES PUBLIQUES

Fixation des durées d'amortissement

Exposé et proposition

Par délibération en date du 16 septembre 2013, le Comité syndical avait adopté des durées d'amortissement.

Cette délibération ne comporte pas l'ensemble des dépenses d'investissement susceptibles d'être financées par le SIECF.

Il est proposé au Comité de fixer les durées d'amortissement selon le tableau ci-dessous :

NATURE	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciel informatique	2 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	5 ans
Véhicule	5 ans
Immobilisation dont la valeur est inférieure ou égale à 500€ TTC	1 an
Subvention d'équipement versée à un organisme privé	5 ans
Subvention d'équipement versée à un organisme public	15 ans
Travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et d'effacement sur les réseaux électriques et gaz	15 ans
Frais d'étude et d'insertion non suivis de travaux	2 ans
Bâtiment	30 ans
Installations, matériel et outillage techniques	15 ans
Autres immobilisations corporelles	5 ans

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération N°34/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 – FINANCES PUBLIQUES

Admission en non valeur

Exposé et proposition

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la demande faite par Monsieur le trésorier d'Hazebrouck.

Il convient d'admettre en non-valeur :

Pièce référencée T-86 exercice 2014 nom du redevable : Orange France Centre

montant : 0.50€

pour motif de « créances minimales à apurer » pour lesquelles le seuil de poursuite n'étant pas atteint et l'échec du recouvrement amiable constaté, aucun moyen d'action n'est possible.

Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité

8. Domaines de compétences par thèmes

8.4 Aménagement du territoire

Délibération N°23/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 – Eclairage public (Investissement) :

Actualisation du programme travaux 2016 et imputation comptable

Exposé et proposition :

Par délibération en date du 22 février 2016 le Comité syndical a validé le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2016 au titre de la compétence éclairage public investissement.

Toutefois, il convient de réactualiser le programme pour tenir compte de divers éléments (travaux d'autres concessionnaires, chantiers supplémentaires,).

L'Assemblée est invitée à valider les modifications du programme travaux, modifications présentées dans le tableau ci-joint.

En outre, il est précisé que les travaux sont imputés comptablement au compte 21538. Les modalités de participation des Communes sont celles prévues par la délibération du 22 février 2016.

Adoption :

Les délégués des communes de Arnèke, Bergues, Bierne, Blaringhem, Boeschèpe, Brouckerque, Cassel, Ebblinghem, Estaires, Flêtre, Fleurbaix, Hazebrouck, Holque, Houtkerque, Hoymille, La Gorgue, Laventie, Le Doulieu, Lederzeele, Ledringhem, Lestrem, Merville, Méteren, Morbecque, Nieppe, Nieurlet, Oost-Cappel, Oxelaere, Quaedypre, Renescure, Sailly-sur-la-Lys, Sainte-Marie-Cappel, Saint-Momelin, Saint-Pierrebrouck, Socx, Steenbecque, Steene, Saint-Jans-Cappel, Saint-Sylvestre-Cappel, Uxem, Vieux-Berquin, Volckerinckhove, Warhem, Wemaers-Cappel, West-Cappel, ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°37/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016

Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité :

Actualisation du programme travaux 2016 – Article 8

Exposé et proposition

L'Assemblée est invitée à valider les modifications du programme des travaux selon le tableau récapitulatif.

Adoption

Les délégués des communes de FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM, LES MOËRES (GHYVELDE) et SAILLY-SUR-LA-LYS ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°38/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016

Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz :

Avis sur le projet d'arrêté relatif à la convention du réseau de gaz (gaz B/gaz H) – Phase pilote

Exposé et proposition

Le Président propose à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur le projet d'un arrêté relatif à la convention du réseau de Gaz (Gaz B / Gaz H).

D'attirer l'attention de Mme la Ministre de l'Environnement, afin que les éventuels changements de matériels à gaz bénéficient d'une aide technique et financière.

Adoption

Les délégués des communes de FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM, LES MOËRES (GHYVELDE) et SAILLY-SUR-LA-LYS ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 39/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016

Compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz :

Aides au raccordement des bâtiments

Exposé et proposition

Le SIECF et GRDF ont signé une convention de partenariat pour favoriser le raccordement des bâtiments au gaz naturel (délibération du Comité en date du 17/11/2014).

A ce jour, deux communes vont bénéficier de cette aide à savoir les Communes de Oxelaere et Steenwerck (maximum 600 € par projet).

Dans ce cadre le SIECF recevra l'aide de GRDF et la reversera aux Communes concernées.

L'Assemblée est invitée à valider cette proposition.

Adoption

Les délégués des communes de FLEURBAIX, LAVENTIE, LESTREM, LES MOËRES (GHYVELDE) et SAILLY-SUR-LA-LYS ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°43/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 - Maitrise de la Demande en Energie

Ajustement de la répartition des crédits

Exposé et proposition

Dans le cadre des aides à la maîtrise de la demande en énergie, la répartition des aides initialement prévues était la suivante (délibération en date du 22 février 2016) :

	BATIMENT	ECLAIRAGE PUBLIC
Répartition du fond de concours de 300 000 € maximum	100 000,00 € (33%)	200 000,00 € (66%)

Or avec l'obtention d'une aide FSIL, il est proposé à l'Assemblée de revoir la répartition afin de privilégier les dossiers bâtiments et donner délégation au Bureau pour fixer la répartition dans la limite des 300 000€ annuels.

Adoption :

Les délégués des Communes de Fleurbaix, Laventie, Lestrem, Sailly-sur-la-Lys ne prennent pas part à cette question.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° B2016/09 du bureau syndical du 1^{er} septembre 2016

Maitrise de la demande en énergie - programme 2016

Exposé et proposition :

Vu le CGCT et notamment l'article L2224-34,

Vu les critères fixés par les délibérations du Comité syndical en date du 23 septembre 2014, du 13 janvier 2015, 22 février 2016,

Vu les dossiers déposés par les Collectivités du territoire,

Il est proposé au Bureau du SIECF d'attribuer les aides selon le tableau ci-joint, sous réserve de l'avis favorable du Comité en date du 12 septembre 2016.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération n° B2016/09 du bureau syndical du 1^{er} septembre 2016

Maitrise de la demande en énergie - programme 2016

Exposé et proposition :

Vu le CGCT et notamment l'article L2224-34,

Vu les critères fixés par les délibérations du Comité syndical en date du 23 septembre 2014, du 13 janvier 2015, 22 février 2016,

Vu les dossiers déposés par les Collectivités du territoire,

Dans le cadre des programmes antérieurs 'maîtrise de la demande en énergie', il est proposé au Bureau du SIECF de minorer les aides attribuées aux Communes dans le cas où il n'a pas été possible de récupérer les CEE (Certificats Economie Energie) du fait d'un dossier incomplet ou tardif. Dans ce cas l'aide sera minorée du montant prévisionnel attendu des CEE.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

Délibération n° B2016/12 du bureau syndical du 1^{er} septembre 2016

Maitrise de la demande en énergie - programme 2016

Volet Eclairage public

Exposé et proposition :

Vu le CGCT et notamment l'article L2224-34,

Vu les critères fixés par les délibérations du Comité syndical en date du 23 septembre 2014, du 13 janvier 2015, 22 février 2016,

Vu les dossiers déposés par les Collectivités du territoire,

Il est proposé au Bureau du SIECF d'attribuer les aides selon le tableau ci-joint, sous réserve de l'avis favorable du Comité en date du 12 septembre 2016.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité

9. Autres domaines de compétences

**Délibération n°44/2016 du comité syndical du 12 septembre 2016 - Informations sur les décisions du
Président et du Bureau du SIECF**

Exposé et proposition

En application de la délibération du Comité en date du 5 mai 2014, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Numéro de décision	Nature	Objet
BUREAU SYNDICAL DU 26 AVRIL 2016	RESSOURCES HUMAINES	Statut et gratification des étudiants stagiaires
BUREAU SYNDICAL DU 26 AVRIL 2016	RESSOURCES HUMAINES	Poste Adjoint Administratif Titulaire
BUREAU SYNDICAL DU 26 AVRIL 2016	ADMINISTRATION GENERALE	Cinquantenaire du SIECF
BUREAU SYNDICAL DU 26 AVRIL 2016	RESSOURCES HUMAINES	Participation au Congrès FNCCR
BUREAU SYNDICAL DU 1 SEPTEMBRE 2016	ELECTRICITE	Convention sociétale Siecf/ Enedis en application de la délibération du Comité du 20 octobre 2015
BUREAU SYNDICAL DU 1 SEPTEMBRE 2016	MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE	Dossiers aides 2016

Le Comité syndical prend acte.

Le président du SIECF

Michel DECOOL